

Pour un avenir meilleur

« Vivre ensemble autrement »

JACQUES PELLETIER

Candidat à la mairie

PREMIÈRE PARTIE

Bonjour à vous toutes et tous,

Merci pour votre présence. La plupart d'entre vous me connaissent mais pour ceux qui me connaissent moins permettez-moi de me présenter. Je suis natif de Chicoutimi, de parents originaires de la ville voisine, Jonquière. Ingénieur de formation, j'ai œuvré 38 ans dans la moyenne et grosse industrie manufacturière régionale principalement dans le domaine corporatif. J'ai été, entre autres, coactionnaire aux industries Saguenay à Port-Alfred au début des années 80. Je suis marié depuis plusieurs décennies à Lise que je vous présente, parent de 5 enfants et grands-parents de 7 petits-enfants. J'ai commencé à m'intéresser à la politique municipale il y a 15 ans. En 2010 je me joins à 9 autres personnes pour fonder l'ERD, l'Équipe du renouveau démocratique dont je serai le président jusqu'à la fin de 2013.

Toutefois, je me présente actuellement comme candidat indépendant. Depuis 3 ans j'ai publié près de 150 chroniques municipales traitant tout particulièrement de la Ville de Saguenay en matière, entre autres, de gouvernance, de performance financière, de schéma d'aménagement urbain et de développement économique.

Tout ce cheminement depuis 15 ans m'a amené à la conclusion qu'un avenir meilleur pour cette agglomération ne peut se réaliser sans une profonde réflexion sur la pertinence d'avoir opté pour la fusion en 2002. Certains diront qu'un changement de gouvernance serait suffisant. Je pense que le mal ne peut se guérir par un simple pansement et qu'une opération chirurgicale s'impose.

C'est ce dont nous parlerons ce soir.

Pour un avenir meilleur
« **Vivre ensemble autrement** »

LA FUSION

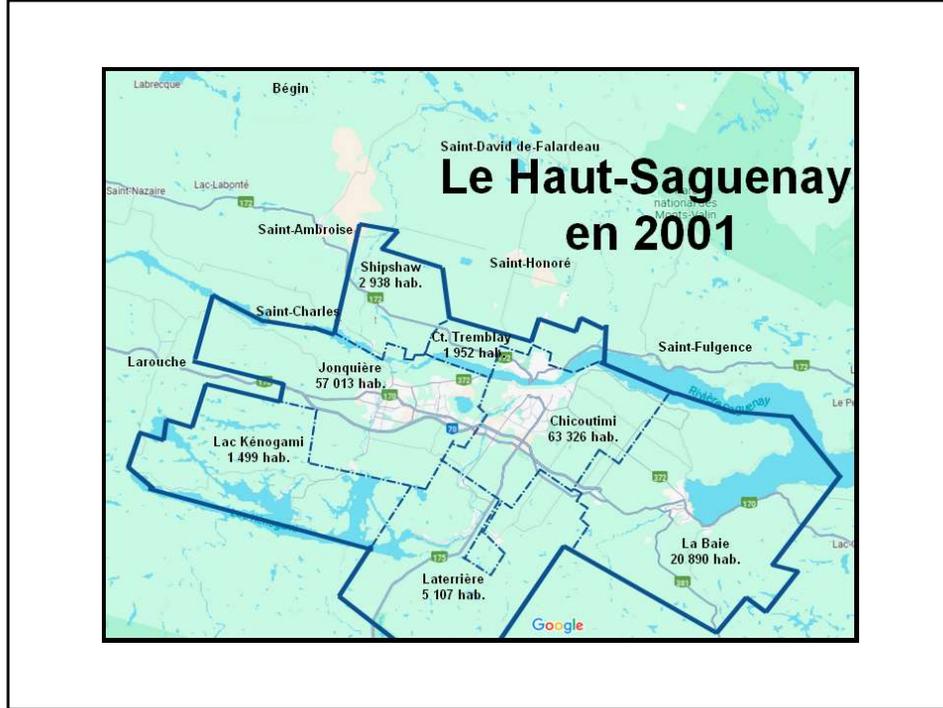
A-t-on opté pour le regroupement le plus approprié?

Une gouvernance à moderniser et à démocratiser

Un développement économique à relancer

Dans le cadre de cette première rencontre, je veux vous présenter en ce début d'année 2024, le premier des trois volets de mon programme électoral soit le bilan de la fusion de 2002.

Les deux autres volets, soit la gouvernance et le développement économique, seront abordés un peu plus tard cette année.



Le premier volet est celui traitant du regroupement municipal décrété en 2001, soit la fusion de sept municipalités du Haut-Saguenay.

La pertinence de cette fusion doit faire l'objet d'un bon débat en cette année 2024: le statu quo n'est plus une option et il nous faudra trouver une autre solution.

Pour l'instant toutes les options sont ouvertes, de la défusion pure et simple à un autre type de regroupement qui saura répondre au besoin d'autonomie des municipalités concernées tout en s'associant pour certains services et en respectant les lois qui s'appliquent au monde municipal.



**Le choix que nous
ferons ensemble
deviendra
un enjeu électoral
pour les élections de
2025**

Lire la diapo

La fusion: a-t-on opté pour le regroupement le plus approprié?

Ordre du jour

- 1- 19h00 Introduction
- 2- 19h10 Retour sur les principaux événements de 1998 à 2002
- 3- 19h35 Période de questions
- 4- 19h50 Pause de 15 minutes
- 5- 20h05 Présentation des indicateurs sociaux économiques
- 6 - 20h30 La suite
- 7- 20h35 Période de questions
- 8- 20h50 Fin de la rencontre

Le programme de ce soir est assez chargé. Je ne pourrai que développer sommairement chacun des sujets qui seront abordés. Voici l'ordre du jour

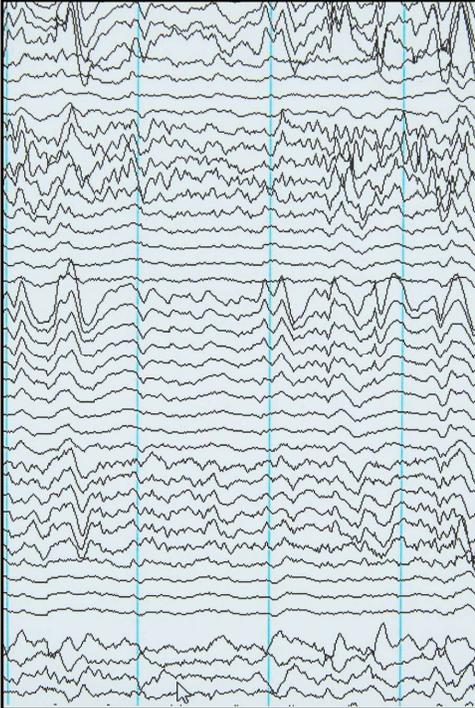
Lire la diapo

Merci de votre collaboration pour réserver vos interventions pour les périodes de questions.

Introduction

La fusion a-t-elle atteint les objectifs escomptés lors de la fusion en matière, entre autres, d'efficacité administrative, de plan directeur cohérent d'aménagement urbain, de dynamisme, de non-concurrence, d'économie d'échelle, de développement économique, de confiance et de solidarité entre ses composantes?

Voici ce que la mairesse actuelle de la Ville de Saguenay a déclaré, à ce sujet, récemment.



Déclarations de la mairesse

- Le JDQ, 17 février 2022

«La mairesse de Saguenay, Julie Dufour, souligne un constat d'échec après 20 ans, »

- Le réveil, lundi le 4 septembre 2023

« Il y a quelque chose qui nous unit, mais il y a une frustration qui reste de cette fusion, surtout un sentiment d'iniquité et je l'ai déjà dit, c'est une fusion ratée. »

Lire la diapo.

Ailleurs, les études publiées plusieurs années après les fusions démontrent que les raisons évoquées pour les justifier ne se sont pas réalisées.

Au prochain tableau vous trouverez un résumé des principales constatations de Cirano à propos des fusions municipales. Cirano est un organisme sans but lucratif avec comme partenaires toutes les universités du Québec et plusieurs corporations majeures.

Cirano: « Les résultats montrent que les fusions municipales n'arrivent pas à générer les retombées attendues ». 2020

- Il n'y a aucune relation significative entre les fusions et l'étalement urbain, la vitalité du centre-ville ou la densification du développement immobilier
- Il y a peu de gains d'efficacité
- Les fusions peuvent contribuer à réduire les dépenses administratives mais elles n'ont généralement aucun impact sur les dépenses totales
- Il n'y a aucune variation significative dans la qualité des services offerts
- Le lien entre les fusions et le développement économique n'est pas démontré.
- Plusieurs études suggèrent même que c'est la fragmentation, plutôt que les fusions, qui stimulerait la croissance économique

Lire la diapo.

Je n'invente rien!

Voici d'autres témoignages

La Presse, Pierre-André Normandin, 17 janvier 2014
citant une étude ontarienne sur les regroupements municipaux

*« Les fusions municipales menées au Canada...
n'ont pas entraîné d'économies d'échelle. »*

Bob Bratina, maire de Hamilton

*«Les tensions n'ont jamais disparu. Si, après 13 ans, des gens
sont encore assez fâchés pour faire ça, qu'est-ce qu'on fait?
La solution se trouve quelque part entre ne rien faire et faire des défusions.
Je n'écarte pas l'idée qu'un jour, on en vienne aux défusions. »*

Robert Gagné, directeur du Centre sur la productivité et la prospérité aux HEC.

*« Les études sur l'efficacité des fusions au Québec vont
dans le même sens que l'étude ontarienne. »*

Lire la diapo

Quoiqu'en disent la mairesse de Saguenay et les experts qui ont publié au sujet des fusions,

**dans le cas de Saguenay,
avons-nous réussi la
fusion?**

Lire la diapo.

Pour y répondre nous ferons d'abord un tour d'horizon qui nous informera sur la façon dont s'est déroulé le processus utilisé de 1998 à 2002 pour aboutir à la fusion et vérifier à quel degré cette option convenait aux parties concernées. Ce sera un premier indicateur. Comme on dit, lorsque c'est mal parti ça reste tout croche!

Par la suite nous vérifierons de façon quantitative si les résultats correspondent quand même aux attentes.

Commençons donc par un retour sur le fil des événements qui ont mené à cette fusion.

Avril 1998
Création de la Commission nationale
sur les finances et la fiscalité locales

Le gouvernement avait pour but principal
d'établir les bases d'un nouveau pacte fiscal
avec le monde municipal.

Tout débute avec la création de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales, le 29 avril 1998.

Lire la diapo

Avril 1999

Rapport de la commission, connu sous le nom de Rapport Bédard, comporte 108 recommandations dont la # 73. En voici un extrait:

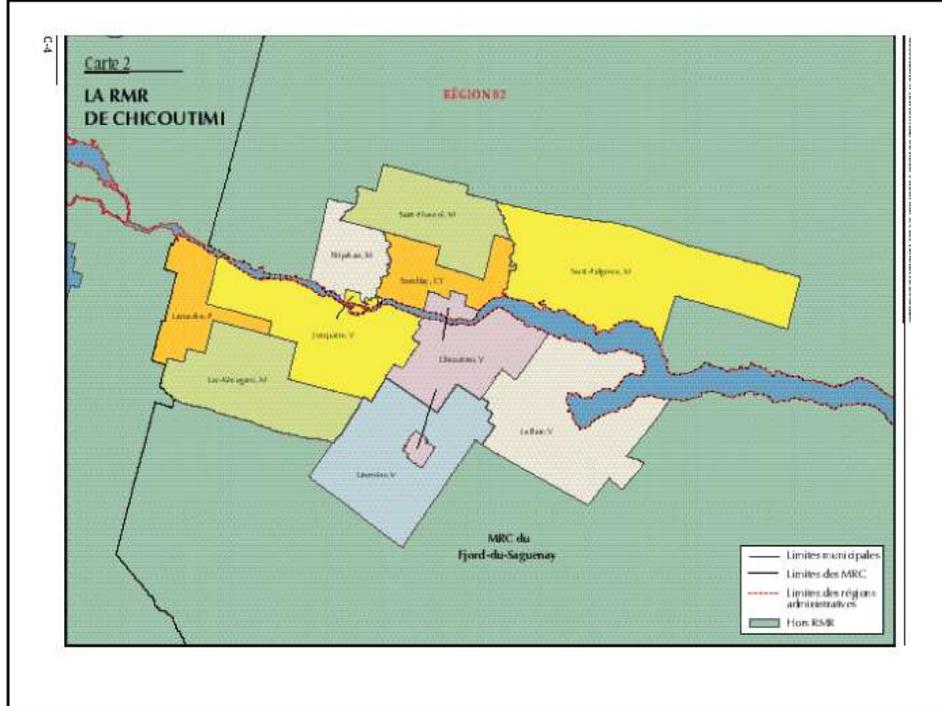
« Que le gouvernement fasse obligation aux municipalités...de choisir, à l'intérieur d'un délai de 1 an..., entre les deux options suivantes:

- 1- le maintien du découpage actuel des municipalités locales, assorti d'un transfert majeur de responsabilités à l'instance supra-municipale dont le territoire inclut l'agglomération ;
- 2- le regroupement en une seule municipalité des municipalités locales de l'agglomération ou du centre urbanisé de celle-ci...» soit la fusion.

Les regroupements devenaient donc un des moyens et non pas le seul pour rétablir l'équilibre fiscal des municipalités.

Un an plus tard en avril 1999

Lire la diapo



Lorsqu'on parle d'agglomération on se réfère aux régions métropolitaines de recensement, les RMR. Il n'y a pas de RMR partout. De plus ces regroupements fédéraux sont parfois bizarres. Celle de Chicoutimi regroupait 10 municipalités du Haut-Saguenay mais laisse de côté des municipalités telles St-David de Falardeau et les municipalités du Bas-Saguenay.

Lorsque le rapport Bédard parle d'un transfert majeur de responsabilité à une instance supra-municipale ceci comprend le transfert de la plupart des services municipaux.

Cet énoncé ressemble plus à une orientation qu'à une proposition de structure précise.

En effet, à la suite des fusions on constate que les villes fusionnées ne correspondent pas réellement à leur RMR. Il s'avère que même les communautés urbaines de Québec et Montréal ne sont pas allés aussi loin dans le transfert des responsabilités vers les instances supra-municipales.

Les réactions au rapport Bédard

22 avril 1999 – Jean Tremblay part le bal – OUI à la fusion

8 juillet – La Baie contre-attaque – NON à la fusion

Le même jour – Le maire Martel de Jonquièrè réplique – NON à la fusion

18 juillet - Giguère adversaire du Maire Martel – NON à la fusion

17 février 2000 – Jean Tremblay met «son projet sur la glace »

Il est clair que seul le maire Tremblay veut la fusion et que les autres villes penchent vers la formation d'un autre type de regroupement.

Comment les interpelés ont-ils réagi à ce rapport? C'est à partir des articles parus dans Le Quotidien et le Progrès du Saguenay que j'ai pu relever les événements qui vont suivre. En voici quelques extraits parmi les quelques 400 articles que j'ai consultés. Je ne les publie pas pour débattre du bien-fondé de leurs arguments mais pour démontrer l'accord ou le désaccord entre les parties.

Dès le 22 avril soit 2 jours après la publication du rapport, le maire de Chicoutimi, Jean Tremblay, ne tarde pas à réagir. Il voit d'un très bon œil une fusion avec la ville de Jonquièrè et il publiera un document de 34 pages soulignant les avantages d'une fusion tout en démonisant l'option d'une instance supra-municipale.

Ayant probablement pris le temps de prendre connaissance des 453 pages du rapport et de consulter avant de faire une déclaration, les maires des villes voisines se manifestent le 8 juillet:

« La Baie contre-attaque » En effet « les maires du Bas-Saguenay-Sud proposent une autre option soit création de la Cité du Fjord regroupant leurs municipalités, ne voulant pas « devenir une entité non significative sur le nouvel échiquier régional.

Le même jour le maire de Jonquièrè, Marcel Martel réplique.

« Sa population n'est pas plus intéressée à se fusionner que La Baie, et il en prend

pour témoin un récent sondage de Progrès-Dimanche, où une large majorité de Jonquiérois ont rejeté tout projet en ce sens.

10 jours plus tard, soit le 18 juillet 1999, Daniel Giguère adversaire pressenti du maire Martel pour les prochaines élections, croit au concept de communauté urbaine

Pendant ce temps le maire Tremblay poursuit ses démarches politiques et ses campagnes publicitaires en faveur de la fusion. Ne parvenant pas à rallier les deux autres municipalités on apprend, le 17 février 2000, qu'il « met sur la glace son projet » de fusion.

Dix mois ont donc passé sans que les concernés ne puissent s'enligner vers une solution commune.

Et le débat a été lancé avant même que la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, n'ait publié son Livre blanc.

25 avril 2000
Livre blanc sur la réorganisation

« Le statu quo n'est plus acceptable. Il faut s'engager dans la voie du renforcement des pôles urbains sur tout le territoire du Québec ».

« Bien sûr, la manière d'y arriver devra différer selon les réalités du terrain. Il ne peut y avoir de mur à mur. »

« la poursuite de l'étalement urbain est particulièrement inopportune et il devient hautement souhaitable que le développement de ces agglomérations soit consolidé autour des équipements, des services et des centres-villes existants. »

Lire la diapo

Donc, le Livre blanc n'apporte rien au débat puisqu'il ne fournit rien de concret officiellement à propos du type de regroupement à privilégier.

On ne voit pas encore poindre les véritables intentions de la ministre quant au type de regroupement à retenir.

Ce qui permet à chacun d'interpréter le Livre blanc à sa façon conscient qu'il n'apporte pas encore de solution.

Les réactions au Livre Blanc

Chicoutimi commande une étude à des comptables et fiscalistes qui optent pour Ville Saguenay (sic) et ce sans compromis.

Le maire **Giguère** reste sur ses positions et publie une étude qui s'articule autour de cinq pôles: trois pôles urbains (Jonquière, Chicoutimi et La Baie) et deux pôles ruraux (un dans le secteur de St-Ambroise et l'autre dans le Bas-Saguenay).

Le maire de La Baie, **Réjean Simard**, continue à défendre sa thèse des trois pôles autour de La Baie, Chicoutimi et Jonquière et la mise en commun de ressources.

Lire la diapo

Le 13 septembre on apprend que la ministre Harel, vu l'opposition autour de cette réforme, nommera incessamment un mandataire pour étudier l'épineux dossier de la réorganisation municipale au Saguenay.

Dans son rapport, quelles seront les recommandations de Me Bergeron et saura-t-il tenir compte de leurs opinions?

27 septembre 2000
Nomination de Me Pierre Bergeron

Son mandat

« Examiner certaines questions relatives à la réorganisation municipale au Saguenay et plus particulièrement sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay ».

Il devra remettre son rapport le 1^{er} février 2001.

Mandat officiel, en somme, très large et très vague

Lire la diapo

Il débute donc ses consultations.

30 janvier 2001
Publication du rapport du mandataire, sur la
réorganisation municipale au Saguenay

Extraits:

« Une seule ville au Saguenay...

« Nous proposons la création d'une grande ville résultant de la fusion des villes de Jonquière, Chicoutimi, Laterrière et La Baie ainsi que des municipalités de Shipshaw, de Lac-Kénogami et de la partie sud de Canton Tremblay. »

Exit Les représentations des maires de La baie
et de Jonquière

Voici des extraits de sa conclusion:

Lire la diapo

Me Bergeron analyse sommairement les autres scénarios proposés par La Baie et Jonquière mais les réfute un après l'autre.

Il prétend s'être appuyé sur des principes qu'il énonce dans son rapport mais à première vue ce sont des principes de son cru. En voici des exemples:

Principes directeurs énoncés à l'article 4

- 1- Le renforcement des pôles urbains favorise le développement économique.
- 2- L'unité dans la cohésion des efforts et la solidarité dans l'action peuvent conduire à une véritable réussite.
- 3- L'imputabilité de confier l'administration des budgets à des élus qui ont à rendre compte directement à leurs électeurs.
- 4- L'appartenance à son milieu. Il faut conserver une certaine continuité avec le passé sans toutefois s'y incruste d'une façon immobile et irrémédiable.
- 5- Les structures d'un centre urbain ne peuvent être les mêmes que celles d'une municipalité rurale.
- 6- Les ententes intermunicipales, la délégation à des niveaux supralocaux ne peuvent devenir le fondement de l'administration municipale.

Dans ce dernier énoncé il a donc décidé de mettre de côté les autres types de regroupements. Belle façon d'arriver à sa réponse. Un rapport rédigé de telle façon que la seule solution c'est la fusion, donc une fusion programmée.

Lire la diapo

Les réactions au rapport Bergeron

20 février 2001 - La Ville de Jonquière distribue un dépliant aux 70 000 foyers de Saguenay.

Le maire y parle de l'instinct de nos bâtisseurs ajoutant qu'il refuse de se résigner et de "s'aplatir devant le rouleau compresseur de ville Saguenay". Cette méga fusion, selon lui, "menace de réduire en miettes plus de 150 ans d'histoire".

24 février 2001 – Sondage UniMarketing, **contre** le projet de fusion:

Chicoutimi: 39,6 %

Jonquière: 57,8 %

La Baie: 66,8 %

28 février 2001 – Le maire Gérard-Raymond Morin est en total désaccord et fait observer que quelques jours à peine après le dépôt du rapport du mandataire Pierre Bergeron, Mme Harel et M. Lucien Bouchard ont "passé à ultra grande vitesse le rouleau compresseur sur la région du Saguenay." ...et a imposé "du mur à mur et rien d'autre que du mur à mur »

28 février 2001 - Tremblay aimerait plus d'enthousiasme

Jean Tremblay affirme être prêt à respecter la majorité baieriveraine qui rejette le projet d'une grande ville au Saguenay. Ha oui?

Quelques réactions maintenant à la suite de son rapport.

Lire la diapo

7 mars 2001 Comité de conciliation

Devant la tournure du débat, la ministre force la fusion, en formant un Comité de conciliation et en publiant un décret qui l'autorisait à exiger une telle demande commune de regroupement en vue de constituer une nouvelle ville au Saguenay.

23 avril 2001 : le comité présente son rapport en précisant certaines modalités du rapport du mandataire et avoue qu'il lui est impossible d'obtenir une demande commune de regroupement de la part des municipalités concernées.

Devant une impasse, encore une fois, le comité de conciliation recommande à la ministre de confier à un comité de transition la mise en place de la grande Ville de Saguenay.

Harel force donc la fusion

7 mars 2001- La ministre Louise Harel force la fusion et confirme la formation d'un Comité de conciliation.

Lire la diapo

.

Les réactions au rapport du comité de conciliation

Avril 2001 - La Baie et Laterrière réclament une injonction mais le 7 avril elles y renoncent lorsque la ministre accepte de retarder l'adoption du décret.

3 mai 2001 – Jonquière accepte la proposition du comité ayant réussi à grappiller quelques avantages tels que la sauvegarde des avantages reliés au réseau d'électricité, la structure pour le développement économique, la mise en place d'arrondissements et le partage équitable de la dette.

« Les maires de Lac-Kénogami et de Canton-Tremblay, sont d'avis que les conciliateurs ont livré ce qui a été dit lors des rencontres. »

4 mai 2001 - « Le maire le plus acquis à une fusion municipale au Saguenay, Jean Tremblay, trouve maintenant que le projet dérive vers la dépense. En effet, le comité de transition ne lui plaît pas du tout

4 mai 2001 - Laterrière et La Baie réactive la demande d'injonction.

Sauf La Baie les autres parties sont entrées dans le rang.

Les réactions au rapport du comité de conciliation

Lire la diapo

27 juin 2001
Décret 841-2001

Le coup d'état se concrétise le 27 juin 2001 par la publication du décret 841-2001 concernant le regroupement des 7 municipalités. C'est donc, à peu de chose près, le scénario retenu par Me Bergeron qui s'est concrétisé.

Tel que recommandé par le comité de conciliation, un **comité de transition** est formé qui a pour mission de participer, ... à l'établissement des conditions les plus aptes à faciliter...la transition entre les administrations existantes et la ville.

29 juin 2001 - Pour ne pas pénaliser les contribuables, Québec accorde une aide de 49,1 millions \$ sur une période de cinq ans pour financer les coûts inhérents à la fusion.

Lire la diapo

Dernières étapes

Le 25 novembre 2001 des élections municipales sont tenues : Jean Tremblay (57%) défait Daniell Giguère (43%) à la mairie; 67,6 % des électeurs inscrits ont voté.

Le 16 décembre 2001, les élus sont assermentés.

Le 11 janvier, ils tiennent une première séance de travail

Le 18 février 2002, c'est le début de la nouvelle ville

Le 22 mars 2002 - Rapport final du Comité de transition de la Ville de Saguenay

Le 14 avril 2022 – Consultation sur le nom: Saguenay l'emporte à 52,5% avec une participation de 56,7 %

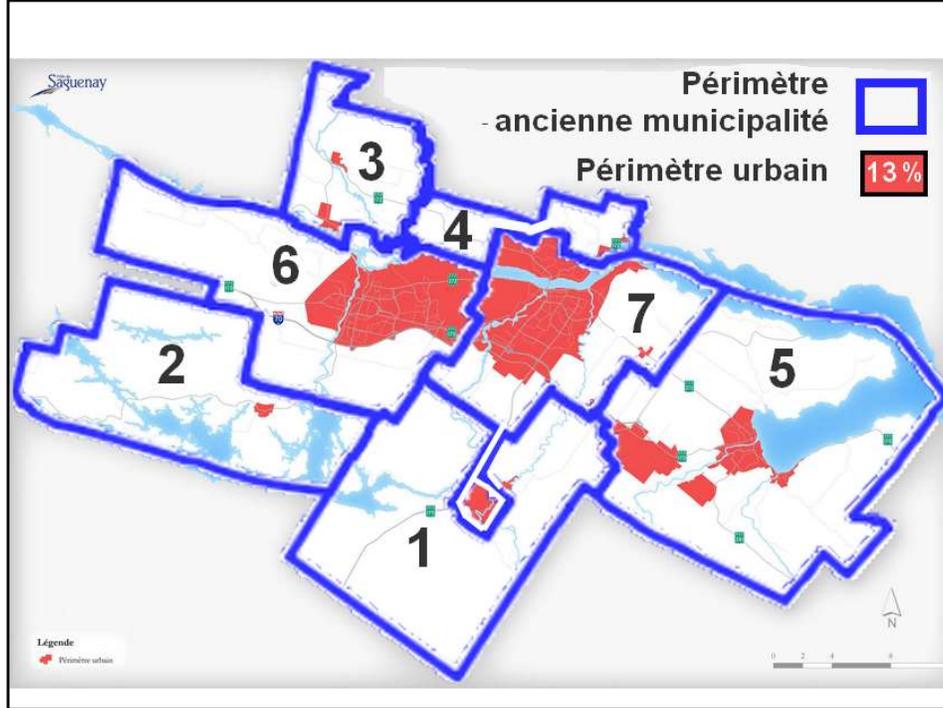
Remarque: Vous constatez que je ne fais aucune mention de la saga du nom pour deux raisons:

- J'aurais besoin d'au moins 60 minutes pour vous en parler
- Le problème ne se pose plus en choisissant un autre type de regroupement

Voilà l'essentiel des événements survenus au cours du processus pour la fusion de 7 municipalités du Haut-Saguenay dont la délimitation du territoire apparaît sur cette carte.

Résumons brièvement les dernières étapes de cette saga

Lire la diapo



Quelles ont été les résultats de cette fusion imposée? A-t-elle rempli les attentes?

Quoi conclure de ce regroupement?

Rapport Bédard:

Les élus du Haut-Saguenay ont déclenché la polémique dès la sortie de ce rapport en prenant à la lettre le libellé des deux propositions qu'il recommandait soit la fusion ou des municipalités qui demeurent autonomes mais chapeauté par une instance supra-municipale avec pratiquement la majeure partie des responsabilités.

Livre blanc de Harel:

« Renforcement des pôles sans une solution mur-à-mur qui ne tient pas compte de la réalité sur le terrain. » **La réalité: du mur-à-mur**

« On visait à juguler l'étalement urbain ». **La réalité: c'est pire qu'avant avec un territoire 3 à 4 fois trop grand pour la population qui y habite.**

Le mandataire, Me Bergeron

« Structure pour les centres urbains ne peuvent être les mêmes que pour les secteurs agricoles » **Réalité: quatre villages ont été fusionnées avec trois villes.**

« Appartenance à son milieu, équilibre entre le passé et l'avenir ». **Réalité: C'est une rupture à peu près complète. Il n'y a que les arrondissements avec des pouvoirs très limités qui nous distinguent un peu.**

Le comité de conciliation

Il n'a fait que renforcer l'opposition à la fusion à tel point que le gouvernement a dû former un comité de transition pour la mise en oeuvre de la fusion.